



Note d'information à destination de tous les mandataires judiciaires (questionnaire d'enquête)

Vous allez répondre à un questionnaire d'enquête. Celui-ci a pour objectif de mieux savoir comment se passe la mesure de protection juridique pour laquelle vous avez été désigné. Vous serez conduit(e) à communiquer pour les besoins de l'étude des données à caractère personnel vous concernant.

Ce document vous informe sur les conditions du traitement de ces données ainsi que sur vos droits en ce qui concerne leur protection de vos données.

La mise en œuvre de ce traitement intervient dans le respect des dispositions du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données ainsi que de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « informatique et libertés ») modifiée.

1/ Qui est le responsable du traitement des données ?

Le responsable du traitement est l'ANCREAI, association loi 1901 dont le siège est situé 2, rue Mozart 92110 CLICHY, email : ancreai@ancreai.org (ci-après « le Responsable du traitement » ou « l'ANCREAI »).

2/ Quels sont les objectifs (finalités) du traitement ?

Le traitement a pour finalité la réalisation d'une étude qui vise à mieux connaître les majeurs protégés en France. Cette étude doit permettre de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif des personnes sous mesure de protection. Cet état des lieux concerne les personnes sous protection juridique accompagnées par leur famille ou par un mandataire judiciaire (tuteur ou curateur). L'étude permettra aussi de définir des scénarii d'évolutions de la population des majeurs protégés dans les années à venir.

3/ Quels sont les fondements légaux du traitement ?

Le traitement a pour fondement légal l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie l'ANCREAI consistant en une recherche dans le domaine de la santé.

4/ Quelles sont les catégories de données concernées par le traitement ?

Les catégories de données traitées sont celles relatives à la mesure de protection que vous exercez et à votre vie professionnelle en relation avec la mesure, au travers de vos réponses aux questions suivantes :

- Des questions sur le fonctionnement de votre service ou l'exercice de votre mission de mandataire individuel ou de préposé : nombre de mesures gérées ; questions ouvertes sur les perspectives : évolution des publics, réponses existantes dans les territoires pour répondre aux besoins des personnes, difficultés rencontrées, partenariats, etc.
- Des questions, à partir de l'application d'une méthode d'échantillonnage sur certaines personnes majeures sous protection juridique que vous accompagnez : mesure dont chaque personne de l'échantillon bénéficie, son parcours (reconnaissance MDPH, année et circonstance d'ouverture de la mesure, habitat, vie familiale, accompagnements autres (ESMS, sanitaire...), collaboration du MJPM avec les partenaires, etc.

Conformément au principe de minimisation, ne sont collectées que les données strictement nécessaires aux objectifs du traitement.



5/ Combien de temps l'ANCREAI conserve-t-elle les données ?

Les données vous concernant sont conservées durant deux (2) ans à compter de la date de la publication de l'étude.

6/ Quels sont les destinataires des données ?

Les destinataires des données sont les collaborateurs de l'ANCREAI chargés de l'étude. Pourront avoir accès aux données les personnels en charge du système d'information de l'ANCREAI lorsque cette transmission est strictement nécessaire de leurs travaux.

Peuvent être enfin destinataires des données les tiers autorisés, tels que l'administration de la santé et la sécurité sociale, dans les cas prévus par la loi ou la réglementation.

7/ Comment la sécurité et la confidentialité des données sont-elles garanties ?

L'ANCREAI met en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté au risque. Ces mesures consistent notamment par une stricte gestion des mots de passe, la mise œuvre d'antivirus, de firewalls, du chiffrement des canaux de communication, d'une journalisation et de sauvegardes. L'hébergeur est dans l'Union européenne.

8/ Quels sont vos droits ?

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement (droit à l'oubli) de vos données et d'un droit de limitation du traitement, le cas échéant, le temps qu'il soit, statué sur votre demande (articles 15 à 20 du règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD). Le droit à la portabilité n'est pas applicable au regard de la base légale du traitement (cf. 3).

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Dans ce cas, l'ANCREAI ne traitera plus vos données à caractère personnel, à moins qu'elle ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

9/ Comment exercer vos droits ci-dessus ?

Pour exercer vos droits précités, vous devez adresser un courrier accompagné d'un justificatif de votre identité au délégué à la protection des données (DPO) de l'ANCREAI, par courrier postal à l'adresse ANCREAI, 2, rue Mozart 92110 CLICHY - ou par courrier électronique à l'adresse dpo@ancreai.org.